

Programme droit de la famille (L1 - S2)

Par **Skarka**, le **05/01/2019** à **17:53**

Bonsoir et bonne année,

Je viens à vous car je m'interroge sur le contenu de mon (futur) cours de droit civil, concernant le droit de la famille.

Mon professeur nous a envoyé, via l'ENT, son plan, son cours complet et les TD du semestre. Je suis intriguée par le contenu de son cours car il n'est fait aucune mention de la personne mineure. Il n'est pas évoqué la notion de filiation notamment.

Je suis surprise car, dans les livres que je possède concernant le droit de la famille, l'enfant est au cœur du sujet.

Je suis consciente que mon professeur est libre de choisir quels points il souhaite enseigner. Cependant, je voulais vous demander s'il était normal de ne pas traiter "l'enfant" au cours du semestre 2 de L1 ? Cette notion est-elle étudiée plus tard ? Quand je consulte la plaquette de ma licence, le droit de la famille n'est plus enseigné donc, bien évidemment, rien ne m'empêche de mon côté de m'instruire mais je suis assez intriguée.

Merci d'avance.

Par **LouisDD**, le **06/01/2019** à **10:32**

Salut

Pour ma part j'avais étudié la filiation mais pas adoptive (raison de manque de temps). Après c'était très concentré sur le mariage et le divorce, peut être allez vous aborder les régimes matrimoniaux (ce qui m'étonnerait)...

Attention je tiens à préciser que les manuels sont le reflet de la réflexion d'un ou plusieurs auteurs qui vont donc aborder certaines choses différemment, se concentrer ou se détourner de certains points. Vous pouvez trouver X subdivisions dans un manuel et n'avoir que 2 lignes sur le même sujet dans un autre.

Et l'important généralement c'est de savoir que le partiel se base sur le cours donné (sauf précisions du prof)

A plus

Par **Skarka**, le **06/01/2019** à **15:02**

Bonjour,

Merci pour ces précisions.

En effet, les livres font l'objet d'une certaine sélection de la part de son auteur, tout comme mon professeur a choisi de ne pas se concentrer sur la personne mineure.

Je m'inquiétais de ne pas traiter cette partie du sujet mais effectivement, si je ne retrouve pas la matière plus tard, je n'ai pas à m'inquiéter de certaines lacunes possibles...